



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Mazaugues s'est réuni en salle de la mairie, sur convocation légale du vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux, et adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Laurent GUEIT.

Effectif légal : 15 - Quorum : 8 – Présents : 11- Suffrages exprimés : 13

Présents : Laurent GUEIT, Olivier HUNZIKER, Jean BONHOMME, Richard NEY, Sophie VENTRE, Philippe BAGNIS, Céline ROUSTAN, Jean-Marie LACATENA, Jean-Luc CASSINOTO, Jean-Jacques FOLETTI, Pierre BLANC

Absents excusés :

Laurence GAUD

Paméla D'HABIT

Martine GONTIER, pouvoir donné à Sophie VENTRE

Lucie PELAUD, pouvoir donné à Jean BONHOMME

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Sophie VENTRE.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DL22128/01

DEPARTEMENT DU VAR : AIDE AUX COMMUNES AMENAGEMENT CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de procéder à l'achat de caveau pour le cimetière communal.

Il rappelle les difficultés financières de la commune et l'urgence de l'opération.

Il ajoute que cette action peut être financée par le Conseil Départemental et présente le budget prévisionnel de l'opération.

Il propose d'abroger la délibération N°211124/02 du 24 novembre 2021.

DEPENSES			RECETTES		
Travaux	33 320,00 €	100 %	Conseil Départemental	26 656,00 €	80 %
			Autofinancement	6 664,00 €	20%
Total hors taxes	33 320 ,00 €		Total hors taxes	33 320,00 €	

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- **Approuve** le plan de financement des travaux dans le cimetière communal, tel que présenté ci-dessus ;
- **Sollicite** une aide financière à hauteur de 26 656,00 € ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la commune ;
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires l'exécution de la présente délibération.

DL22128/02

DEPARTEMENT DU VAR : AIDE AUX COMMUNE POUR LA REHABILITATION BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de procéder à la réhabilitation du bâtiment communal se trouvant place Gabriel Péri et ces annexes. Ce bâtiment est à l'abandon depuis plusieurs années.

Il rappelle les difficultés financières de la commune et l'urgence de l'opération.

Il ajoute que cette action peut être financée par le Conseil Départemental et présente le budget prévisionnel de l'opération.

DEPENSES			RECETTES		
Travaux	59 231,20 €	100 %	Conseil Départemental	47 384,96 €	80 %
			Autofinancement	11 846,24 €	20 %
Total hors taxes	59 231,20 €		Total hors taxes	59 231 ,20 €	

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- **Approuve** le plan de financement de réhabilitation des bâtiments communaux, tel que présenté ci-dessus ;

- **Sollicite** une aide financière à hauteur de 47 384,96 € ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la commune ;
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires l'exécution de la présente délibération.

DL220128/03

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible pour les usagers recevant des avis de sommes à payer, de pouvoir payer en ligne. Pour cela la commune doit signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales en partenariat avec la Direction Générales de Finances Publiques

VU l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faciliter le paiement pour les usagers, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- **Autorise** la signature de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.
- **Autorise** Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DL220128/04

Avenant de la convention APL N°83/1988/03/79.44/3015, lotissement les ferrailles.

Monsieur le Maire rappelle la convention N° 83/1988/03/79.444/3/-/015 qui a été signée en date du 6 juin 1988 avec la préfecture du Var, concernant les 20 logements du lotissement dit « Les Ferrailles » Ladite convention se terminant en 2018, il convient de signer un avenant afin d'actualiser et de permettre la mise à jour des 17 logements vendus depuis 2003.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- **autorise** le Maire à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

- Toiture de la boulangerie : infiltration
- Cabane pastorale : porte à changer, retour de la bergère en mars 2022

La séance est levée à 19h 20